



Compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2016 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Agnès BONNAND, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY-CAPOULADE, Eric DARBON, Marie- Claire DOUAY, Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Christelle BERTOLOTTI, Noël MALLINJOURD

Excusé : Sébastien MANSION BERJON (pouvoir donné à Yves BERNARD), Jean-Yves BOUILLOUX (pouvoir donné à Michel BRUNET), Gilles PEISSON, Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Mme Séverine AUBRY CAPOULADE comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès – verbal faisant office de compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2016

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte rendu du dernier conseil municipal.

Projets de délibérations :

3. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelles C 436, C 680 et C 681

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

4. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle C 301

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

5. Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le document unique d'évaluation des risques professionnels et a validé le plan de prévention des risques.

6. Consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective : mandat donné au Président du Centre de Gestion

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner mandat au Président du centre de gestion pour lancer une consultation pour la conclusion d'un contrat d'assurance garantissant contre les risques statutaires. La commune est actuellement assurée auprès d'AXA. A l'issue de la consultation, la Commune sera libre d'adhérer ou non au contrat en fonction des offres obtenues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné mandat au Président du Centre de Gestion afin qu'il procède à la consultation des prestataires potentiels et qu'il conclue le cas échéant un contrat groupe adapté.

7. Mise en place d'un plan de désherbage

Monsieur le Maire rappelle qu'il est interdit à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les personnes publiques, d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des promenades accessibles ou ouvertes au public. Pour respecter cette obligation, le SBVR propose d'accompagner les Communes dans l'élaboration du plan de gestion différenciée incluant le plan de désherbage. Ce plan de désherbage devra être adopté par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à confier au SBVR la réalisation d'un plan de gestion différenciée et s'engage dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la mise en plan d'un désherbage.

8. Adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de l'Ain

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion de présentation de l'EPFL de l'Ain du 8 avril 2016, il propose au conseil municipal d'adhérer à cette structure pour bénéficier de leur expertise pour les projets d'aménagements mais aussi pour constituer des réserves foncières qui sont de plus en plus difficiles à obtenir au regard des prix proposés. L'adhésion à cet établissement entraîne l'application de la taxe spéciale d'aménagement sur le territoire (de l'ordre de 3 à 6 € par foyer fiscal).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune à l'EPFL de l'Ain à compter du 1^{er} janvier 2017.

9. Délégation au Maire du droit de préemption

Suite à l'adhésion de la Commune à l'EPFL de l'Ain et afin d'être réactif, le Maire propose au conseil municipal de lui déléguer le droit de préemption. Il rappelle qu'il a l'obligation d'informer le conseil municipal des décisions qui seront prises dans ce cadre. D'autre part, il devra tout de même demander au conseil municipal de l'autoriser à acquérir le bien et aux conditions proposées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, délègue le droit de préemption à Monsieur le Maire.

10. Demande de subvention pour la mise en place d'un système de vidéo protection

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention pour la mise en place d'un système de vidéo protection auprès de la Préfecture dans le cadre du FIPD (fonds interministériel de Prévention de la Délinquance) à hauteur de 20% à 40%. Il s'agit d'adopter le plan de financement dont le coût estimatif du projet est de 35 000 € TTC. Il ne s'agit pas encore de valider l'acquisition de ce système.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FIPD auprès de la Préfecture.

11. Autorisation de la Mini entreprise KROSH' du collège pour s'installer sur le marché

Monsieur le Maire fait part de la demande de la Mini entreprise KROSH du collège pour s'installer sur le marché au mois de mai afin de commercialiser le produit qu'ils ont élaboré dans le cadre d'un projet mené au sein du collège. Il conviendrait de soutenir cette action visant à faire découvrir le monde du travail aux élèves, en leur faisant bénéficier d'un emplacement sur le marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la Mini entreprise KROSH à s'installer sur le marché.

12. Régularisation de l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle C 1157 au Petit Tour

Monsieur le Maire demande de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du propriétaire concernant la régularisation de l'alignement de sa parcelle C 448. En effet, le 18 août 1958, la Commune de Saint Trivier de Courtes et Mme DEBOST CHAMODON avait convenu que cette dernière céderait gratuitement à la Commune une bande de terrain située au fond de son jardin d'une superficie d'environ 120 m² afin de permettre d'élargir la route à ce niveau. Il s'avère que le document d'arpentage établi à l'époque n'a jamais été transmis au service du cadastre pour enregistrement.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de régulariser la situation en procédant à l'acquisition à l'euro symbolique de la partie du terrain bordant la route Au Petit Tour pour une superficie de 113 m² qui deviendrait la parcelle C 1157 après division.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à acquérir à l'euro symbolique la parcelle C 1157.

13. Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes à Groupama

Monsieur le Maire demande de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Monsieur le Maire fait part de la demande de Groupama concernant la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour leur matinée du 10 juin 2016. En effet, cette matinée a pour objectif de rappeler le code de la route et ainsi limiter les accidents de la route sur le canton grâce à cette action.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition la salle des fêtes à Groupama le 10 juin 2016.

14. Autorisation à Hélianthe pour s'installer sur le marché

Monsieur le Maire demande de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Monsieur le Maire fait part de la demande de CAP 3B pour qu'Hélianthe s'installe sur le marché de Saint Trivier de Courtes. En effet, Cap 3B a lancé en mars dernier son dispositif « Mon Cap Energie » pour accompagner les propriétaires privés dans la rénovation de leur logement. Afin de diffuser l'information au plus près des particuliers, Hélianthe souhaite tenir un stand sur le marché de Saint Trivier de Courtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Hélianthe à s'installer sur le marché.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier demandant la prolongation d'un chemin piéton route de Pont de Vaux. Le conseil municipal est d'accord pour prolonger ce chemin cependant il sera nécessaire d'étudier en détail la possibilité pour traverser la route sachant que les passages piétons sont interdits hors agglomération. Un dossier sera préparé pour être envoyé au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal des refus obtenus suite aux deux demandes qui ont été faites à la Commune de Communes et au SIVOS :

- La demande à la Communauté de Communes concernait le fonds de concours pour la rénovation énergétique de la gendarmerie. Le conseil municipal s'étonne de ce refus alors que la gendarmerie est un service qui bénéficie à l'ensemble du territoire et qu'il serait préjudiciable à notre canton que celle-ci vienne à fermer en prétextant la vétusté du bâtiment ;
- la demande au SIVOS concernait la modification de la clé de répartition de la cotisation en fonction du nombre d'élèves par Commune utilisant les services. Cette nouvelle clé de répartition proposée au SIVOS aurait permis de rendre la cotisation plus équitable.

Séance levée à 22h00.